

Prêt immobilier et consommation après séparation

Par SebB76, le 09/05/2014 à 10:18

Bonjour,

Merci pour votre site, très utile et répond à de nombreuses questions...!

Voilà, je suis séparé depuis octobre 2006, nous vivions en concubinage depuis 7 années, et avions contracté (...) plusieurs prêts :

- Un prêt immobilier pour une maison d'une valeur de 250000€, vendu par mes beaux-parents comme héritage en avance pour 75000€, sur ce prêt je suis caution et madame emprunteuse,
- Un prêt à la consommation, 48000€, celui-ci aux 2 noms, pour l'achat d'une voiture (carte grise au nom de madame), frais du divorce de madame, frais de notaire et divers. A savoir que ce qui a été payé avec ce prêt est resté avec madame,
- « petits » prêts de dette ou achats en 10 fois sans frais, que j'ai gardé sous mon nom, enfin juste gardé les prêts sans les biens.

Après notre séparation, où je me suis fait « dégager » du domicile vu que la maison n'était pas à mon nom, j'ai eu du mal à voir ma fille, mais aussi à faire réagir mon ex en ce qui concerne les prêts, même le banquier d'ailleurs. N'ayant ni la voiture, ni la maison (retourné chez mes parents), ni bien, j'ai tout de même continué à honorer tous les frais (prêts, eau, edf..) cela pendant 5 mois. Tout au long, j'ai essayé de trouver une solution, voir me désolidariser, mais rien. Après le banquier ayant réussi à contacter mon ex, mon ex a décidé de prendre en charge les prêts immo et conso, vu qu'elle reconnaissait que ça lui appartenait et qu'elle ne voulait aucun compte à rendre avec moi, voir que je lui demande quoique ce soit. En même temps, vu le temps de réaction de mon ex, je me suis retrouvé en plan de surendettement Banque de France. La Bande de France, notifie d'ailleurs que ce n'est pas à moi de régulariser ces prêts, n'ayant rien à mon nom et rien garder. Pourtant un exemple, j'ai continué à financer un lave-vaisselle qu'elle a gardé…et remis le compte commun à flot (-1800€) et divers…

Lors de notre vie en concubinage, j'ai aussi vendu un véhicule de collection (à mon nom), la somme a été utilisée en totalité pour la réfection de la maison (terrasse, piscine, jardin...). J'ai essayé à plusieurs reprises de demander la désoblitération des prêts, pour pouvoir me sortir du plan de surendettement, mais je n'ai jamais eu de réponse de la part de mon ex. 8 ans après, mon ex a perdu son travail, me voyant reprendre une vie tranquille de mon côté, elle m'assigne au TGI, et demande le règlement de 50% du prêt depuis mon départ (forcé), en octobre 2006, soit 18000€. Elle n'a aucunement déduit les mensualités que j'ai régularisées après le départ, ni même sa voiture, ni autre frais, ni prêt immobilier dont j'ai participé à rembourser autrefois.

Que puis-je faire?

Par avance merci pour votre aide.